



Pas salaire pas licennceiment

Par **oscargot**, le **24/11/2013** à **15:44**

BONJOUR DEPUIS 2 ANS JE BOSSE COMME SURVEILLANT MAGASAIN
A TEMPS PARTIEL AVEC UNE SOCEITE GARDINNAGE
MON EMPLOYEUR M"APPELL DERNIER MINUTE QUE JE BOSSE PLUS AVEC LUI A
PARTIR DU 28/10/2013 SUITE SA PERDRE DE CHANTIER
MAIS QUI A TRANSFRER MON CONTRAT AU NEVAUEAUX SOCEITE QUI A PRIS LE
CHANTIER
DEPUIS LE 28/10/2013 JE TRAVAILLE PLUS
LE NEVAUX EMPLOYEUR MA PAS CONTACTER
MON PREMIER EMPLOYEUR ILS VEUT PAS ME LICENCIE
JE ME TROUVE PAS SALAIRE/PAS INDEMINDER PAR ASSIDIC/PAS DROIT M'INSCRIR
COMME DEMANDEUR D'EMPLOI ILS FAUT QUE SUIS LICENCIER

Par **P.M.**, le **24/11/2013** à **18:39**

Bonjour,

Il est inutile d'écrire tout un texte en majuscules, ce qui n'en améliore pas la compréhension et en usage internet veut dire que vous hurlez...

Si votre contrat était transféré, il subsiste et devait donc se poursuivre en plus ce n'est pas par un appel téléphonique que vous deviez en être informé et vous n'en avez pas la preuve...

Il faudrait donc savoir ce qui vous a fait arrêter de travailler, sans même apparemment avoir consulté une organisation syndicale ou même l'Inspection du travail ou simplement un forum comme vous le faites tardivement...